Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (format IBAN BIC) au présent formulaire et l'envoyer à l'adresse suivante :

3RD'Anjou 103 rue Charles Darwin 49125 Tiercé

Ou par mail à : contact@3rdanjou.fr

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Communauté de Communes des Vallées

du Haut Anjou à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Type de contrat : Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 57 ROM 539953

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom, prénom : Adresse :	Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU
Code postal : Ville : Pays :	Adresse: PLACE CHARLES DE GAULLE BP 10032 Code postal: 49220 Ville: LE LION D'ANGERS Pays: FRANCE
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)	
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif	
Signé à : Le (JJ/MM/AAAA) :	Signature :
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :	
Nom du tiers débiteur :	
Rannol ·	

Rappei :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.